

Les agents de MPM participent chaque année à des actions de formation que le CNFPT met en œuvre mais qui n'entrent pas dans le cadre de la cotisation.

Les formations de remises à niveau liées aux préparations concours constituent pour MPM la part la plus importante des formations hors cotisation. L'état prévisionnel des dépenses est établi sur la base des orientations effectuées par le CNFPT à l'issue des tests, étant entendu que le nombre exact d'agents et donc le coût des actions peut varier en fonction d'éventuels abandons.

Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent demander au CNFPT des prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation.

La convention cadre est le document indispensable et préalable pour permettre à nos agents de suivre ces formations payantes. Elle n'engage pas MPM mais précise le cadre d'une éventuelle commande.

La signature de cette convention est soumise à votre approbation.

Estimation du nombre d'agents et du coût des mises à niveau pour 2011

	Nombre d'agents	Jours de formation par agent	Coût jour	Coût annuel
Mise à niveau AT1	9	15	41	5 535
Mise à Niveau C	26	15	41	15 990
MAN B interfilière	11	7	41	3 157
MAN B technicien	3	14	41	1 722
MAN A interfilière	4	9	41	1 476
MAN A Ingénieur	1	20	41	820
Total	54	/	/	28 700

Les autres formations payantes sont des stages inter-collectivités sur catalogue (habilitations funéraires, stages informatiques, colloques, séminaires...) qu'MPM peut commander à tout moment et en fonction de ses besoins. L'estimation des dépenses se fera sur la base des exercices précédents.

Estimation du coût des autres formations payantes pour 2011 : 4 000 euros

I. **Montant total prévisionnel pour 2011 : 32 700€**